

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir(s) : 2

Votants : 15

Date de convocation : 01 juillet 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-DELPUECH-GALTIER-GARNIERGEOFFROY-DELAGE-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-AGOT

Pouvoirs : BRAUD à BRUNEAU / MASSY à CHAREIX

Secrétaire : Martine TEIXEIRA

Délibération N° 2026/33

Objet : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / ENEDIS

La Maire,

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2022 portant modification des redevances d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu les articles L2333-84, R2333-105 et R2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2026 due par ENEDIS, pour un montant de 245, 00 €.

AUTORISE Madame la Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

La secrétaire,
Martine TEIXEIRA



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

La Maire,
Karine BRUNEAU

